

Réunion métier loueurs du réseau Sud-Ouest 15 janvier 2019 à la Direction Territoriale Sud-Ouest Compte-rendu
--

Liste des participants

ROLAND BONNET	VNF/DT Sud-Ouest / CHEF ADVE
JEAN-MARC POUGNET	VNF/DT Sud-Ouest /ADVE/US
CLEMENCE ELISABETH	VNF/DT Sud-Ouest/ ADVE/DL
DANIELE DELSENY	VNF/DT Sud-Ouest/ ADVE/DL
FELIPE ESCOBAR	LE BOAT
DESMER ALEX	LES CANALOUS
FLORENCE MENGUY	LOCABOAT PLAISANCE
DIDIER CARLIER	NICOL'S
JEAN-MARC CABOT	NAVICANAL

Rappel sur la mise en concurrence

VNF a obligation de mise en concurrence des occupations du domaine public à vocation économique à partir depuis le 1^{er} juillet 2017.

Depuis cette mise en concurrence a été appliquée à 3 ou 4 bases implantées sur le DPF sans qu'il y ait de problème.

Le principe est bien intégré par les loueurs. En revanche il y a un questionnement sur les statuts des base fluviale et halte nautique, quant à la possibilité d'accueillir ou pas les bateaux de passage.

L'instruction de décembre 2017 sur les équipements de plaisance dit que les bases fluviales peuvent accueillir des bateaux de passage au même titre que les haltes, sauf que les modèles actuels de COT ne sont pas encore adaptés.

Une relance sur le sujet a été envoyée au siège de VNF sans réponse à ce jour mais l'ADVE gère le dossier.

Point sur la démarche de collecte des eaux usées

La démarche a été initiée en 2018 autour de deux enjeux principaux : environnemental et touristique.

Les outils :

- Un comité stratégique créé en 2018 avec les départements les régions les agences de l'eau, partenaires financiers de VNF.
- Une feuille de route établie dont l'objectif est de d'atteindre le « zéro rejet » dans le canal. Pour 2019. *(Le projet se concentre sur les rejets d'eaux noires)*
- Un Comité de pilotage avec les gestionnaires de ports identifiés comme pertinents pour recevoir une station de dépotage.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à jalonner et dimensionner les stations et répondre à l'enjeu d'harmonisation des systèmes et de la tarification.
- Un bureau d'étude nous accompagne dans cette démarche. (GIRUS et. NAUTIC CONSEIL)

Les phases : *(cf PDF de présentation)*

Après consultation de la présentation Powerpoint, NaviCanal souhaiterait connaître les résultats des études d'incidences des eaux grises et noires sur la faune et la flore autochtones. Considérant que seuls ces résultats peuvent conduire à un arbitrage dans le choix des collectes.

La tangibilité des pollutions ne doit pas être le seul critère. Les eaux noires, pollution visuelle, ont un cycle de biodégradabilité court. Les eaux grises, pollution chimique, ont un cycle de biodégradabilité très long. L'impact respectif de ces pollutions sur les métabolismes de la faune et de la flore est-il connu?

Quid du dépotage des eaux de cales chargées en hydrocarbures?

Les usagers (Le Boat) précisent que les eaux grises et noires ne peuvent pas être mélangées. Les bateaux depuis 2008 doivent être équipés de réservoirs pour les eaux noires mais pas eaux grises.

Pour les bateaux neufs c'est donc le cas, mais pour équiper les bateaux plus anciens le coût est prohibitif. Les flottes équipées depuis 2008 et dont l'équipement n'a pas servi vont devoir rénover le matériel qui a vieilli (joints, tuyaux, etc...) Il faudra en tenir compte pour laisser le temps aux loueurs de mettre en conformité leur flotte.

Pour pouvoir dépoter le client doit avoir accès à la station facilement, sans temps d'attente, et que l'utilisation puisse se faire en toute autonomie. Aussi, pourquoi ne pas installer ces stations aux écluses, afin de valoriser le temps d'attente par exemple.

Il s'avère que le temps d'attente est déjà un le gros problème aux écluses, aussi ce ne serait pas gérable. Il vaut mieux les implanter là où d'autres services existent. De fait l'attente sera moins considérée comme une contrainte.

Un bateau (Le Boat, Locaboat) vidange en moyenne 2 fois par semaine. Une vidange se fait environ en 25 mn.

L'idéal serait un emplacement spécifique avec une pompe puissante à prises multiples, et le paiement par carte prépayée ou jetons, mais unique pour la totalité du canal. (Existe en Belgique, Hollande...)

NaviCanal reconnaît que la collecte des eaux usées en cours de croisière bénéficie actuellement d'une adhésion de la clientèle. Cependant, cette entreprise s'inquiète des conséquences à long terme engendrées par la corvée de dépotage.

En outre, NaviCanal est conscient que le concept de stockage suivi de dépotage est un pis-aller obsolète.

NaviCanal précise qu'il faut dès maintenant réfléchir à la mise en œuvre de techniques de dépollution des effluents non contraignantes.

Les loueurs (Nicol's) demandent si une dérogation serait envisagée pour les bateaux anciens qui ne peuvent être équipés.

On se calera sur la réglementation en vigueur. C'est un sujet que l'on rencontrera plus avec les usagers privés et les bateaux à passagers.

Pour information : L'article 43 de la loi sur l'eau précise : « *Les navires de plaisance, équipés de toilettes et **construits après le 1er janvier 2008**, qui accèdent aux ports maritimes et fluviaux ainsi qu'aux zones de mouillages et d'équipement léger sont munis d'installations permettant soit de stocker, soit de traiter les eaux usées de ces toilettes.* »

Vu les questionnements en matière d'équipement des bateaux, la vétusté des équipements existants, et quid des bateaux anciens, il est clair que cette réflexion devra se faire au niveau national, le siège de VNF sera interrogé. Il faudra qu'on s'adapte aux réalités économiques.

Cette réflexion se fera également avec les autres navigants, bateaux à passagers et plaisanciers privés. De même pour les bateaux stationnaires qui ne naviguent pas beaucoup.

Existe-t-il des aides ou subventions pour aider les loueurs à se remettre en conformité ?

Projet Canal Futé

Initiative lancée en 2018 pour palier le problème de l'attente aux écluses (détail doc PDF)

Dans un premier temps il s'agira d'un document papier fait sur le modèle de « Bison Futé ».

Les loueurs ne sont pas contre le fait d'ajouter ce document à leurs livrets, bien qu'ils aient déjà allégé ce support. Un trop-plein d'informations devient vite rébarbatif et n'est pas consulté par les plaisanciers en « mode vacances ».

En revanche tous s'accordent à dire qu'une application sur smartphone serait plus d'actualité, et ne coûterait pas plus cher qu'une édition papier en grande quantité.

NaviCanal précise que la société GOOGLE fait déjà cela dans de nombreux langages et dialectes.

Concernant le contenu, à part le temps d'attente aux écluses on le retrouve dans le guide des éditions Du Breil. De plus la majorité de la clientèle est allemande, aussi la traduction simplement en anglais n'est pas très judicieuse.

Mettre un exemplaire par bateau est une bonne idée de départ.

Retour sur l'enquête de satisfaction des usagers du canal en 2018

Lancée surement trop tard dans la saison (juillet 2018) avec distribution d'affiches dans les bases et les capitaineries. Cette enquête n'a pas fonctionné avec des retours non exploitables. Elle n'a pas été comprise par les clients (barrière de la langue).

Les loueurs font aussi des enquêtes de satisfaction auprès de leurs clients, soit par mail soit par un support papier ? En général le retour papier (document très synthétique) fonctionne mieux que le retour numérique (+80%).

VNF demande s'il est possible d'inclure des données relatives aux services du canal ou aux rapports à l'éclusier dans ces questionnaires, les loueurs n'y sont pas réfractaires.

Suites de la stratégie portuaire : dans quelles conditions le développement de bases de locations est-il possible à l'ouest de Castelnaudary et sur le canal latéral à la Garonne.

Le constat qui est fait, c'est que la majorité des bases de location se situe à l'est du canal des deux mers.

Le premier critère pour motiver l'implantation d'une base, c'est le coût. Ensuite ce sont les possibilités d'accès, et sur le canal latéral à la Garonne l'accès aux transports est très difficile pour rejoindre les bases.

De plus, le nom même de « canal latéral à la Garonne » ne fait pas rêver.

Les loueurs (Canalous) n'arrivent pas à faire connaître le secteur malgré des campagnes promotionnelles internationales. Le public y reste insensible. La notoriété du canal du Midi occulte le reste du linéaire.

Pour Locaboat, la concentration a baissé sur ce secteur, sans qu'on puisse expliquer pourquoi.

NaviCanal indique que le tracé rectiligne et la proximité de la voie ferrée sur la plus grande partie du linéaire renvoient une image négative de ce canal. Pourtant le Canal de Garonne est très apprécié des plaisanciers privés pour ses sites remarquables et la gastronomie locale.

Questions diverses

Communication sur les suites de la crue de l'Aude, les dates de réouvertures etc... Il est important que les éléments de langage soient les mêmes sur l'ensemble du canal. Les informations sont souvent contradictoires. Les réservations se sont effondrées suite à cet épisode.

Des communiqués de presse au niveau national ont été diffusés par VNF, mais la clientèle des loueurs est plus étrangère que Française, et n'a pas pris le risque de réserver pour 2019.

Un communiqué de presse de VNF doit paraître à la fin du mois de janvier /début février pour rassurer quant aux réparations des berges du canal du Midi.

Les travaux seront bien terminés pour le début de la saison.

Les loueurs demandent s'il n'est pas possible de repousser la date de fermeture d'une semaine en novembre. Fin octobre est souvent une belle fin de saison, et c'est la panique car il faut sortir les

bateaux. Une semaine de marge avant la vidange des biefs pour pouvoir préparer l'hivernage et gruter les bateaux serait nécessaire.

NaviCanal souhaite que la navigation libre soit maintenue jusqu'à la fin des vacances scolaires de la Toussaint.

NaviCanal précise que la conjoncture économique impose une grande souplesse et une extension de la saison de navigation. Les péages « Liberté » sont valables pour une année civile complète. Les bateaux doivent pouvoir naviguer sans discrimination d'usage.

Le service demande aux loueurs d'éviter les locations la semaine précédant le chômage. En effet on passe aux horaires de basse saison, la navigation libre est interrompue le passage se fait à la demande. Le personnel du canal ne peut se permettre de gérer des passages répétés par les clients des loueurs. Seuls les transferts sont privilégiés.

Il faudrait faire coïncider la date de fermeture du canal avec celle de la basse saison. En revanche Pour 2020 les dates sont déjà arrêtées.